

LE CONSEIL MUNICIPAL

S'est réuni le 5 juillet 2017 à 20 heures en séance ordinaire,

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du 24 mai 2017
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Rapport de commissions
4. Décisions prises par délégation
5. Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour l'achat et/ou la location de matériels d'impression et leur maintenance
6. Renouvellement du bureau de l'Association Foncière
7. Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) de notre commune par le Pays Bruche Mossig Piémont (Siebering R.)
8. Etude pour les travaux d'accessibilité du bâtiment de la Mairie
9. Etude pour l'aménagement d'une aire publique de stationnement
10. Participation financière des associations aux frais de fonctionnement des locaux et biens communaux
11. Rythmes scolaires
12. Diagnostic des Risques Psychosociaux (RPS) : demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)
13. Suppression du poste d'ATSEM 1^{ère} classe
14. Approbation de devis
15. Divers

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2017

Sous la présidence de M. Adrien KIFFEL, Maire,

Membres présents : Gérard PIERRON, André SCHAEFFER, Adjoints,
André REGIN, Michel HERZOG, Nathalie DISCHLER, Emmanuel GOETSCHY, Caroline ANTONI, Nicolas SCHARSCH, Véronique DATICHY, René SIEBERING, Rémy FISCHER
Membres absents excusés : Michel KAUFMANN qui donne procuration à Rémy FISCHER,
Thomas VOGT qui donne procuration à André REGIN

41/17 Approbation de la séance du 24 mai 2017

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 24 mai 2017 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observations, on passe à la signature du registre.

42/17 Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme ALTER Anne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

43/17 Rapport de commissions

Commission construction : une demande de permis et une déclaration préalable ont été étudiées. La commission s'est également réunie au sujet du dossier « accessibilité mairie ».

Commission Sécurité : tour du village en vue de l'installation de panneaux de signalisation et de marquages au sol

Commission Communication : préparation du WI n° 14

44/17 Décisions prises par délégation

Par délibération n° 23/14 du 7 avril 2014, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et le règlement rapide des dossiers.

Conformément à l'article L. 2122-23, il appartient au Maire de rendre compte à l'assemblée des décisions prises par délégation.

Ainsi, le conseil municipal prend connaissance des éléments suivants :

Concessions de cimetière :

1 renouvellement de concession – 2 nouvelles concessions – 1 case 2 urnes au colombarium et 1 plaquette au jardin du souvenir

Préemption / déclarations d'intention d'aliéner :

8 déclarations réceptionnées – aucune décision de préemption

45/17 Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour l'achat et/ou la location de matériels d'impression et leur maintenance

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics, notamment son article 28 ; Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant dès lors la nécessité de mettre en concurrence les fournisseurs de matériels d'impression et de maintenance de ces matériels dans le cadre défini par le Décret relatif aux marchés publics ;

Considérant que la Collectivité a des besoins en achat et/ou en location de matériels d'impression ainsi que pour leur maintenance, et est ainsi concernée à ce titre ;

Estimant judicieux de recourir à la mutualisation avec la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et les différentes Collectivités Locales de son territoire pour engager les opérations de mise en concurrence en ce sens ;

Considérant que ce dispositif est susceptible d'apporter plus d'efficacité et à fortiori d'obtenir de meilleurs tarifs ;

Considérant que la procédure du groupement de commandes permet de répondre à ces objectifs ;

Considérant que des marchés ou des accords-cadres sont adaptés pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif ;

Estimant opportun de confier la coordination du groupement de commandes à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

Considérant l'intérêt que présente pour la Collectivité ce groupement de commandes au regard de ses besoins propres ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes à ce titre pour la passation des marchés pour l'achat et/ou la location de matériels d'impression et leur maintenance ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- d'ADHERER au groupement de commandes pour l'achat et/ou la location de matériels d'impression et leur maintenance, auquel participeront les collectivités locales suivantes :
 - les Communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
 - la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
 - le SMICTOMME

ENTERINE :

- la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres pour l'achat et/ou de location des matériels d'impression et leur maintenance, dans les forme et rédaction proposées,

ACCEPTÉ

- que la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé,

DONNE MANDAT :

- à Monsieur le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les engagements éventuels de la Commune à participer à chaque marché public,
- au Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG pour signer et notifier les accords-cadres et bons de commandes à intervenir dont la Commune sera partie prenante,

S'ENGAGE

- à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les accords-cadres et bons de commandes dont la Collectivité est partie prenante, à régler les sommes dues, et à les inscrire préalablement au budget,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les informations relatives aux matériels d'impression, aux contrats en cours et aux besoins estimés pour l'établissement des accords-cadres,

PRECISE

- Afin de satisfaire un besoin récurrent lié à l'équipement en solutions d'impression, au suivi des contrats de maintenance et à leur renouvellement, le groupement de commandes est reconduit tacitement au terme de la durée du marché, sauf dénonciation expresse par ses membres.

46/17 Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

Le bureau de l'Association Foncière doit être renouvelé cette année. Les membres du bureau sont désignés pour 6 ans par moitié par la chambre d'agriculture et par moitié par le conseil municipal. La chambre d'agriculture ayant fait parvenir une liste de candidatures, c'est au conseil municipal de désigner 3 membres titulaires et 2 membres suppléants, le Maire étant membre de droit :

Titulaires : - GOETZ Mathieu 2 rue Jeanne d'Arc WOLXHEIM
 - ROECKEL Frédéric 4 rue Jeanne d'Arc WOLXHEIM
 - VOGT Thomas 5 rue des Vignerons WOLXHEIM

Suppléants : - GROSS François 21 rue Principale WOLXHEIM
 - SIEBERT Jean-Bernard 8 rue de Molsheim WOLXHEIM

47/17 Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) de notre commune par le Pays Bruche Mossig Piémont (Siebering R.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Monsieur SIEBERING René, élu relais Transition Energétique,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code de l'Energie ;

- la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 modifiée de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;
- la loi n°2009-967 du 3 août 2009 modifiée de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
- la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) ;
- le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;
- le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie ;
- la convention de partenariat, avec le Pays Bruche Mossig Piémont, intitulée « convention de partenariat - valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) des communes du Pays » annexée à cette présente délibération ;

CONSIDERANT :

- la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de la demande en énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public ;
- l'utilité du mécanisme des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour favoriser l'efficacité énergétique ;
- l'intérêt pour la collectivité de signer cette convention avec le Pays afin d'obtenir la meilleure valorisation de ces certificats d'économies d'énergie ;
- le dispositif élaboré par le Pays pour mutualiser la valorisation des certificats d'économies d'énergie des communes ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention entre le Pays Bruche Mossig Piémont et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention de partenariat proposée par le Pays Bruche Mossig Piémont pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie des communes du Pays jusqu'à la fin de la 4^e période de valorisation des CEE, soit le 31 décembre 2020 ;
- AUTORISE ainsi la commune à confier au Pays le mandat pour :
 - o procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire ;
 - o signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé
- AUTORISE ainsi le transfert au Pays Bruche Mossig Piémont des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des

économies d'énergie sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE ;

- PREND ACTE que les opérations confiées au Pays Bruche Mossig Piémont ne pourront être valorisées par le Pays que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis ;
- AUTORISE le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles au Pays Bruche Mossig Piémont qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune.

48/17 Etude pour les travaux d'accessibilité du bâtiment de la Mairie

Monsieur le Maire rend compte des réunions entre les membres de la commission construction et deux bureaux d'architectes consultés pour faire une offre dans le cadre de la mise en accessibilité de la Mairie.

Après discussion, le conseil municipal, avec 13 voix Pour et 1 abstention, retient le bureau M-Associés Architectes de Molsheim pour l'étude de faisabilité pour la restructuration de la Mairie pour un montant HT de 6 900 €.

49/17 Etude pour l'aménagement d'une aire publique de stationnement

Suite à l'acquisition d'une parcelle de terrain rue principale dans le but d'y aménager des places de stationnement, Monsieur le Maire a sollicité deux offres d'architectes pour la réalisation d'une étude de projet.

Après débat, le conseil municipal, avec 13 voix Pour et 1 abstention, retient le bureau M-Associés Architectes de Molsheim pour l'étude de faisabilité pour un montant HT de 1000 €.

50/17 Participation financière des associations aux frais de fonctionnement des locaux et biens communaux

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 mai 2017 par laquelle la décision a été prise de demander une participation financière aux associations disposant des locaux communaux pour leur activité.

Il est ainsi demandé une participation annuelle forfaitaire de 400 € au Club des Pongistes pour l'utilisation de la salle des fêtes.

Cette délibération complète la DCM 35/17 du 24 mai 2017.

51/17 Rythmes scolaires

Monsieur le Maire rend compte du conseil d'école extraordinaire du 27 juin 2017 où la

décision a été prise de revenir à la semaine des 4 jours à la prochaine rentrée. Une demande en ce sens a été adressée à Monsieur l'Inspecteur d'Académie par le RPI Avolsheim/ Wolxheim.

Après discussion, le conseil municipal avec 13 voix Pour et 1 abstention, rejoint l'avis du conseil d'école et donne une suite favorable au retour à la semaine des 4 jours dès la prochaine rentrée.

52/17 Diagnostic des Risques Psychosociaux (RPS) : demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

La commune de WOLXHEIM s'engage dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel dont l'étape initiale est la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement, les élus, les personnels, les partenaires sociaux et l'Assistant de Prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de notre collectivité et pour partie avec le recours de la société CEGAPE, retenue par le Centre de Gestion du Bas-Rhin qui a engagé pour toutes les collectivités du département un groupement de commandes, pour LE DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, LA REALISATION D'UN PLAN DE PREVENTION ET LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE AVEC LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX et du psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation DU DIAGNOSTIC RPS ET LA REALISATION DU PLAN DE PREVENTION.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques psychosociaux ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- s'engage dans une démarche globale de prévention des RPS basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif,

- s'engage à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- autorise la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques psychosociaux ;
- autorise la collectivité de WOLXHEIM à percevoir une subvention pour le projet ;
- autoriser le Maire, à signer la convention afférente.

53/17 Suppression du poste d'ATSEM 1^{ère} classe

Sur proposition de Monsieur le Maire et suite à la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, le conseil municipal décide de supprimer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe.

54/17 Approbation de devis

Le conseil municipal retient le devis n°OL000028 de MSE médical pour l'acquisition d'un défibrillateur pour un montant de 1 978.20 € HT.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis qui méritent d'être revus :

- EG signalisation pour des panneaux de signalisation et marquages au sol,
- EG signalisation pour un distributeur de sachets mural pour hygiène canine. Vu le montant, le conseil municipal décide de surseoir à l'acquisition avec 8 voix Contre, 4 voix Pour et 2 abstentions,
- SIEHR pour le remplacement du grillage au jardin communal,

Discussion à propos des tarifs du béton pour la réfection d'un chemin rural.

55/17 Divers

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- un saisonnier a été engagé pour un mois,
- demande sur un projet de construction d'un immeuble rue des violettes. Avis défavorable unanime.
- pot de départ à l'occasion de la retraite de notre ATSEM,
- discussion à propos de l'utilisation éventuelle de l'ancien véhicule des pompiers pour des tâches communales (arrosage...).

La séance est levée à 22 h 15

Pour extrait conforme
A Wolxheim, le 6 juillet 2017
Le Maire
Adrien KIFFEL